



CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL

NEWSLETTER CFA – JUIN 2022

Bonjour à toutes et à tous,

Bienvenue dans la newsletter de juin 2022 du CFA des Métiers du Football, la dernière !

Nous arrivons sur la fin de saison, il est donc nécessaire de se poser des questions sur l'avenir : après-contrat, aspects juridiques et ressources humaines de la fin du contrat d'apprentissage, ... Vous trouverez les réponses à vos questions !

Enfin, nous souhaiterions obtenir votre avis sur notre newsletter du CFA afin de l'améliorer pour la saison prochaine. Nous vous remercions de bien vouloir répondre à ce court questionnaire : <https://forms.office.com/r/pkJ8T4XL4n>

Toute l'équipe du CFA souhaite du succès aux apprentis pour leurs certifications finales et un bel été à tous.

Sportivement,

L'équipe du CFA des Métiers du Football

cfa.iff@fff.fr – 01.44.31.77.00

 IFF - Institut de Formation du Football

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL



**CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL**

Sommaire

Le post du mois.....	3
Webinaire sur l'après-contrat d'apprentissage	3
Fin de contrat d'apprentissage : les aspects ressources humaines.....	3
Rappel : Augmentation du SMIC depuis le 1 ^{er} mai	4

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL



CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DES MÉTIERS DU FOOTBALL

Le post du mois



⇒ Les aides exceptionnelles aux employeurs d'apprentis (8000€ sur la première année de contrat pour un apprenti majeur / 5000€ pour un apprenti mineur) devraient être maintenues jusqu'en décembre 2022 !

Webinaire sur l'après-contrat d'apprentissage

Vous êtes un apprenti et réfléchissez à votre avenir professionnel pour la saison prochaine ? Vous êtes un club employeur et souhaitez poursuivre avec votre apprenti actuel pour la saison prochaine ? Le CFA vous conseille de visionner au lien suivant le replay de notre webinaire sur les dispositifs de formation et d'emploi après un contrat d'apprentissage : <https://media-maformation.fff.fr/uploads/documents/les-dispositifs-de-formation-et-d-emploi-apres-un-contrat-d-apprentissage.mp4>

Fin de contrat d'apprentissage : les aspects ressources humaines

La fin du contrat de votre apprenti approche à grand pas. Trois possibilités s'offrent à vous :

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL



**CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS
DES MÉTIERS DU FOOTBALL**

- Signer un nouveau contrat d'apprentissage avec votre apprenti. Dans ce cas, la rémunération ne peut être inférieure à celle que percevait l'apprenti cette année.
- Embaucher l'apprenti en CDI, CDD ou contrat de travail temporaire. Dans ce cas, aucune période d'essai ne peut être imposée et la durée de l'apprentissage est prise en compte dans le calcul de la rémunération et des droits liés à l'ancienneté.
- Mettre fin au contrat d'apprentissage à sa date d'expiration.

Dans ce dernier cas, l'employeur devra remettre à l'apprenti les documents suivants :

- Certificat de travail (plus d'informations et modèle au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F87>)
- Attestation Pôle Emploi (plus d'informations et modèle au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2867>)
- Solde de tout compte (plus d'informations au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F86>)

Rappel : Augmentation du SMIC depuis le 1^{er} mai

Alors que la France connaît une inflation forte sur les derniers mois, le Ministère du Travail a annoncé une hausse du SMIC de 2,65% au 1^{er} mai pour s'établir à 1645,58€ bruts mensuels. Vous trouverez ci-dessous le tableau des **rémunérations minimales brutes** à verser à vos apprentis à partir du 1^{er} mai :

	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
Avant le 1 ^{er} mai	432,84€	689,34€	849,65€	1603,12€
Après le 1 ^{er} mai	444,3€	707,6€	872,15€	1645,58€

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL